

Accord de Montreuil 3

5 -> Enrichir l'accompagnement RH proposé aux agents Dans le cadre du transfert partiel des missions fiscales

Pour l'UNSA Douanes, l'essence même de cet accord était la recherche de garanties supplémentaires à destination des agents directement concernés par les restructurations en cours ou à venir.

Cet accord prévoit des dispositions complémentaires à celles établies en juillet 2021, via la note cadre de la direction. Nous avons obtenu :

- **La garantie de reclassement à la résidence douanière**, au sein d'un service des ministères économiques et financiers ou de la fonction publique d'État, pour les agents restructurés qui le souhaitent, dès lors qu'ils seraient dans un département sans service douanier de la même branche d'appartenance.
- **Une prime d'adaptabilité**, par la création d'un fonds spécifique de 500 000€, réservé aux agents ayant connu plusieurs restructurations depuis 2014. C'est un élément nouveau qui acte la reconnaissance du statut de « victime » aux agents multi-restructurés ;
- **L'analyse d'impact des services et agents restructurés d'ici 2024**, qui doit être présentée avant l'été, pour permettre à chacun d'eux de solliciter la cellule sociale d'accompagnement sans attendre la publication de l'arrêté.

En outre, une démarche spécifique pour les agents du SND2R à Metz, résidence la plus impactée, sera mise en œuvre. Elle aura pour but notamment d'implanter des activités localement afin de garantir le reclassement sur place des agents qui le souhaitent.

*En marge de l'accord, l'UNSA Douanes a obtenu confirmation que **l'augmentation du plafond de l'aide exceptionnelle, porté de 961€ à 3 000€, était bien pérennisée.***

→ pour l'UNSA Douanes, aucun agent ne doit rester sur le bord de la route

